

PROJETS AGRICOLES : DES ESPACES-TEST POUR FACILITER L'INSTALLATION



Soutenue par le Département de l'Aude, l'association Graines de paysans facilite l'installation de nouveaux agriculteurs sur notre territoire en leur permettant de tester leur projet avant de se lancer. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre du Projet alimentaire territorial imaginé par la collectivité.

RENCONTRE AVEC MÉLINE BERTEAUX, ANIMATRICE DE L'ASSOCIATION

Quelles sont les missions de Graines de paysans ?

Nous accompagnons l'installation de nouveaux agriculteurs dans l'Aude en leur proposant de tester leur projet agricole durant un à trois ans. Pour ce faire, nous mettons à leur disposition des « lieux-test » pour une expérimentation grande nature. Ces espaces peuvent être permanents, à l'image des terrains équipés loués à l'association MP2 Environnement à Lézignan-Corbières, ou bien temporaires, quand ils sont destinés à devenir le lieu définitif d'installation, sur les terres d'un agriculteur qui cherche à transmettre sa ferme par exemple.

Qui sont les personnes concernées par ce dispositif d'espaces-test agricoles ?

Ce sont généralement des personnes qui souhaitent se reconverter dans l'agriculture sans en connaître toutes les spécificités ou des personnes en formation adulte agricole. Les espaces-test sont ouverts à tous types de production, comme l'élevage ou le maraîchage.

En quoi consiste votre accompagnement ?

Nous étudions avec le candidat la pertinence du test au regard de ses besoins, puis sa faisabilité technique. Nous l'aidons notamment pour la location de matériel ou nous lui proposons des terres pour tester son activité, en cela nous sommes une pépinière d'entreprise.

Et une fois le projet lancé ?

Graines de paysans endosse alors le rôle de couveuse : elle permet au porteur de projet de produire sans être immatriculé, en bénéficiant du numéro de Siret de l'association. La gestion de sa comptabilité fait partie intégrante de cet accompagnement à l'entrepreneuriat agricole. Notre leitmotiv : « faire avec et non pas à la place de ». L'allègement administratif apporté par le portage juridique aide le futur agriculteur à mieux supporter la charge liée à la création de son outil de travail. Enfin, pour nous, l'accompagnement humain est primordial car, pour s'installer, un agriculteur doit faire face à de nombreuses difficultés, en particulier s'il n'est pas issu du métier voire du territoire.

Que se passe-t-il à l'issue de la période de test ?

Si l'expérimentation a démontré la viabilité et la vivabilité du projet, nous entrons alors en phase de transition vers l'installation définitive de l'agriculteur, à commencer par l'accès au foncier. Il s'agit soit de trouver un lieu où installer le projet de façon pérenne, soit de finaliser les démarches administratives au rachat ou à la location des parcelles ou de la ferme qui ont accueilli la période de test.



LE PORT DE PÊCHE DE GRIUSSAN TOURNÉ VERS L'AVENIR

Une cure de rajeunissement pour regarder l'avenir avec ambition : le port de pêche de Gruissan a fait l'objet fin 2023 d'aménagements et d'agrandissements en vue d'accompagner le développement des activités des professionnels, dont les petits métiers de la pêche. Ce projet a été financé par l'Europe, l'État, le Département, la Région, le Grand Narbonne et l'Association gruisannaise professionnelle de pêche et conchyliculture (GPPC), en plus de la commune, à l'initiative du projet.

À l'occasion de son inauguration le 7 décembre, Hélène Sandragré, a annoncé l'implication de la collectivité dans le futur contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026. Ce dernier viendra « mettre à disposition des professionnels, en cofinancement, toute une série de mesures d'aides au maintien et au développement d'une activité de pêche raisonnée et durable », a souligné la présidente du conseil départemental de l'Aude.